



Préfecture de La Réunion

Direction régionale
des affaires sanitaires et sociales
HD

ARRETE N° 04/D.R.A.S.S./B.E.C.
fixant la composition du jury des épreuves de sélection
pour l'admission dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers
de Saint-Denis et de Saint-Pierre
Session 2005

---0---

LE PREFET DE LA REUNION,
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 19 mars 1946 érigeant la Réunion en département français et l'ensemble des textes qui l'ont complétée ou modifiée ;

VU le décret n° 92-264 du 23 mars 1992 modifiant le décret n° 81-306 du 2 avril 1981 modifié, relatif aux études conduisant au Diplôme d'Etat d'infirmier et d'infirmière ;

VU l'arrêté du 23 mars 1992 modifié relatif aux conditions d'admission dans les Instituts de Formation en Soins Infirmiers préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier ;

VU l'arrêté du 30 mars 1992 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des Instituts de Formation en Soins Infirmiers ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2000 modifiant de précédents arrêtés relatifs aux formations et examens paramédicaux relevant de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action sociale ;

VU l'arrêté du 17 janvier 2004 fixant le nombre maximum d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au diplôme d'Etat d'infirmier ;

SUR proposition de Monsieur le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ;

A R R E T E :

Article 1er : Le jury des épreuves de sélection organisées en commun par les Instituts de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Denis et de Saint-Pierre (session 2005) comprend :

Président :

- Monsieur le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant.

Membres :

1er sous-jury :

. Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Denis

- Mlle Dany-Rose HOAREAU

. Membres de l'équipe enseignante de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Denis

- M. Jean-Pierre BERGER
- Mme Maryse CHARREL
- Mme Michelle CONAN
- M. Gilbert DALLE-MULE
- Mme Dominique DARIE
- Mme Guylaine HO-YU-HIN
- M. Daniel JEAN-BAPTISTE
- M. Patrick LAMETH
- Mme Line OYALLON
- Mme Geneviève PERRIER
- Mme Alette SOUPAYA
- Mme Christiane WAE-TION

. Personnes choisies en raison de leur compétence :

. Membres qualifiés en psychologie ou en pédagogie :

- M. Roland BANGUY, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Corine COSTELET, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Nadia Pascaline JACQUET, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Bérénice LEGROUX, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Camille MINIENPOULLE, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- M. Philippe REIGNIER, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Patricia TROYANO-ALCANTARA, C.H.D. Félix Guyon

. Infirmiers exerçant des fonctions d'encadrement :

- M. Christian ALASTOR, E.P.S.M.R. de Saint-Paul
- Mme Josiane HOAREAU, C.H.G.M. de Saint-Paul
- Mme Sonia GAUVIN, C.H.D. Félix Guyon
- Mme Josette MAH-CHAK, C.H.D. Félix Guyon
- Mme Marie-Claire NICLIN, C.H.D. Félix Guyon
- Mme Hanifa SIDAT, C.H.D. Félix Guyon
- Mme Sidonie THELESTE, E.P.S.M.R. de Saint-Paul.

. Personnel de direction :

- Mme Karine GERNELLE, directrice des soins à l'Hôpital d'Enfants de Saint-Denis
- M. Jean-Marie LEBON, directeur des soins au C.H.G.M. de Saint-Paul

2ème sous-jury :

. Directrice de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Pierre :

- Mme Véronique PERROT

. Membres de l'équipe enseignante de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Saint-Pierre

- M. Franck BELLIER
- Mme Gilberte BENARD
- Mme Françoise BEZIAT
- M. Christian DENNEMONT
- Mme Rysla GERARD
- Mme Gladys GONNEAU
- Mme Martine JOYET
- Mlle Claire MORICE
- M. Emile PAYET
- Mme Catherine PEURICHARD
- Mme Sylvie PIRON
- Mme Céline RIVIERE
- M. Ruffin SELRY
- M. Michel SINCERE

. Personnes choisies en raison de leur compétence :

. Psychologues :

- Mme Marie-Anny BEAUDEMOULIN, AFDAR de Saint-Pierre
- Mme Nicole BLANC, CMPEA Saint-Louis, G.H.S.R.
- Mme BONNEFOY-CUDRAZ Claudine, UMSP, G.H.S.R.
- Mme Caroline HOUOT, 23 bis rue des oliviers, SAINT LOUIS
- Mme Chantal KREDER, 11 impasse du grand hôtel appartement 120, SAINT GILLES LES BAINS
- Mlle Céline NATIVEL, pédopsychiatrie IV, CMPEA Saint-Louis, G.H.S.R.
- Mme Arlette RAJAONARIVELO, psychiatrie III, G.H.S.R.
- M. Gilles ROUDAUT, psychiatrie V, G.H.S.R.

. Cadres infirmiers :

- Mme Maryvonne BAILLY, addictologie, G.H.S.R.
- Mme Siméone CHEVALIER, service chirurgie 1, G.H.S.R.
- Mme CARO/CLAIN Maud, psychiatrie III, pavillon 7, G.H.S.R.
- M. Alain CORENTHY, service Chirurgie Orthopédique, G.H.S.R.
- Mme Evelyne DELIGNY, service psychiatrie III, G.H.S.R.
- M. Gabriel HOAREAU, service de médecine, site de Saint-Joseph, G.H.S.R.
- Mme Arlette HUREZ, service neurochirurgie salle, G.H.S.R.
- Mme Nadine QUEHE, service chirurgie orthopédique, G.H.S.R.
- Mme Catherine SOUPRAYEN, service réanimation polyvalente, G.H.S.R.

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur régional des affaires sanitaires et sociales, les directeurs des établissements hospitaliers et les directrices des instituts de formation en soins infirmiers concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 23 février 2005

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Régional des
Affaires Sanitaires et Sociales

Pierre CARDONA